

DU VENDREDI 22 juillet 2011

Elus : 15 M. Mme VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin -
EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF
Fabrice - ROZAIRE Patrick - PERRIN Marie-Thérèse -
FREY Nicolas - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond -
SANT Giorgio

En fonction : 15

Présents : 10

Absents excusés : 5 Mme NEVEUX Yolande qui a donné pouvoir à M. VETZEL
Jean-Paul
Mme CONTER Evelyne qui a donné pouvoir à M. ROZAIRE
Patrick
M. SPIRCKEL Patrick qui a donné pouvoir à M. SPEYER
Edmond
M. HENON-HILAIRE Fabrice
M. FREY Nicolas

Convocation envoyée le 18 juillet 2011

Secrétaire de séance : Roland MARTIN

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011**
- 2) DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT**
- 3) MARCHE CREATION BOULODROME ET SALLE
D'ACTIVITE**
- 4) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 juin 2011.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT

Le Maire d'ARGANCY

Vu la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16,

Vu les crédits inscrits au budget à l'article 020 – dépenses imprévues,

DECIDE d'affecter à l'article 2313 – opération 260 insuffisamment doté les crédits ci-dessous :

Décision modificative de crédit n° 2

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé programme	Montant	Article	Libellé programme	Montant
2313-260	Aménagement locaux associatifs (ex presbytère)	+ 3 700 €			
020	Dépenses imprévues	- 3 700 €			
	TOTAUX	0		TOTAUX	

Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, mandaté par Monsieur le Maire, soumet à l'approbation du conseil municipal un tableau présentant les décisions modificatives de mise à jour du budget municipal.

Décision modificative de crédit n° 3

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé programme	Montant	Article	Libellé programme	Montant
023	Virt à la section investissement	418 000 €	7322	Dotation Solidarité Communaut.	448 000
60631	Fournitures d'entretien	- 5 000 €			
60632	Fournitures de petit équipement	5 000 €			
022	Dépenses imprévues	30 000 €			
	TOTAUX	448 000 €		TOTAUX	448 000 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé programme	Montant	Article	Libellé programme	Montant
205	Concession, brevet, licence	1 000 €	021	Virt de la section fonctionnement	418 000 €
2111	Terrains nus (le long du ruisseau+frais)	6 000 €			
21571	Matériel roulant	20 000 €			
21578	Matériel et outillage de voirie	6 000 €			
2188	Autres immobilisations corporelles	- 27 000 €			
2312	Terrains	4 000 €			
2313	Constructions	- 5 000 €			
2315	Installations, matériel et outill techniques	40 000 €			
2313/267	Fresque mur anti-inondation	10 800 €			
2115-271	OPERATIONS IMMOBILIERES	350 000 €			
020	Dépenses imprévues	7 200 €			
2313-041	Construction-opérations patrimoniales	5 000 €			
	TOTAUX	418 000 €		TOTAUX	418 000 €

Il est également présenté l'intégration de ces modifications dans le budget municipal 2011, section fonctionnement et section investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives de crédit. Charge Monsieur le Maire de la mise à jour du budget communal 2011.

3) MARCHE CREATION BOULODROME ET SALLE D'ACTIVITE

Monsieur Edmond SPEYER, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres émis pour la construction de bâtiments comprenant un boulodrome couvert et une salle d'activité.

Lots retenus par la commission d'appel d'offres :

N° DE LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
1	Démolition	XARDEL à Pompey	6 200,00 €
2	Terrassement	COLAS à Marly	123 276,51 €
3	Maçonnerie - gros oeuvre	KOPO à Fameck	120 599,26 €
11	Electricité	ELE Bâtiment à La Maxe	29 443,00 €
12	Carrelage-faïencerie murale	IDEE CARRELAGE à Corny sur Moselle	9 043,36 €
14	Peinture	EGP LAVIGNE à Amanvillers	2 706,01 €

Lots soumis à une deuxième consultation pour des raisons de réponses non conformes ou insuffisantes :

N° DE LOT	DESIGNATION DU LOT
4	Charpente bois - ossature bois - bardage
5	Couverture - étanchéité
6	Menuiseries extérieures
7	Menuiseries intérieures bois
8	Doublage - plafonds - cloisons
9	Sanitaires
10	Chauffage - ventilation

Concernant le lot 13 « revêtement de sol », la commission propose au conseil municipal de rester sur sol surfacé par l'entreprise devant réaliser le gros oeuvre. Ce lot 13 est donc annulé.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité moins 2 abstentions, les propositions de la commission d'appel d'offres communale présentées par Monsieur le Maire, Président de cette commission et autorise Monsieur le Maire de signer les marchés des lots retenus et le mandate pour effectuer les reconsultations des lots non attribués.

4) DIVERS

EMBAUCHE APPRENTI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa volonté d'embaucher un apprenti pour le former et lui permettre d'obtenir le CAP de paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques.

Pour cela, Monsieur le Maire propose la création d'un poste permettant cette embauche :

- Apprenti paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques
- Durée 2 ans
- Maître de stage : le responsable des services techniques municipaux

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste d'apprenti ainsi présenté.

Charge Monsieur le Maire d'embaucher l'apprenti qui souhaite suivre cette formation aux conditions d'une convention à rédiger et signer par les deux parties.

Fin de la séance : 21 h 30